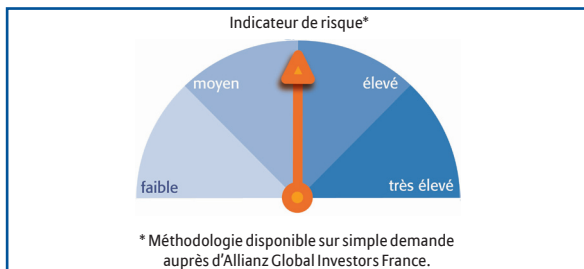


Allianz Multi Horizon 2012-2013

ex : AGF Horizon 2012-2013

Allianz 
Global Investors



Un horizon pour vos projets ? Un placement sur mesure pour les réaliser

Allianz Multi Horizon 2012-2013 a été conçu pour répondre à une problématique « retraite » ou permettant le financement d'un projet à une échéance 2012-2013.

En choisissant Allianz Multi Horizon 2012-2013, vous bénéficiez de l'expertise d'Allianz Global Investors France et d'une gestion active, évolutive et diversifiée de votre épargne afin de mener à bien votre projet.

Principes de fonctionnement

Allianz Multi Horizon 2012-2013 est un Fonds Commun de Placement avec un horizon d'investissement à échéance prédéterminée (2012 à 2013). L'allocation entre les différents actifs qui composent le fonds (actions, produits de taux...) est ajusté par Allianz Global Investors France en fonction de la durée restant à courir, ce qui permet de dynamiser les investissements grâce aux actions au début de la vie du fonds puis d'apporter une approche plus défensive (renforcement de l'exposition aux produits de taux et monétaire) au fur et à mesure que la maturité du FCP approche.

Une allocation stratégique évolutive...

L'évolution de l'allocation d'Allianz Multi Horizon 2012-2013 permet de bénéficier du fort potentiel de croissance du marché actions lorsque l'horizon, en termes de durée de placement, est lointain. Lorsque l'échéance du fonds approche, les investissements en actions sont remplacés au fur et à mesure par des investissements de taux (obligataires et monétaires) dont la performance historique est moindre mais plus régulière sur des durées courtes.

Cette allocation d'actifs résulte d'études financières avancées et de modélisations basées sur des historiques de performances et de volatilité des marchés actions et de taux sur très longue période. Définie au préalable, cette allocation stratégique évolutive est indissociable de l'allocation dite « tactique ».

...renforcée par une allocation tactique.

L'allocation tactique peut se définir comme une latitude ou une « marge de manoeuvre » autour de l'allocation stratégique. Elle traduit les convictions du gérant. Les mouvements peuvent être plus ou moins amples et traduisent ainsi dans le portefeuille les choix de sur ou sous pondération en termes de classe d'actifs ou de zone géographique. Ainsi, la combinaison de ces deux allocations est source de valeurs.

Diversifiez vos investissements sur toute la durée du placement

A travers son fonds maître Allianz Multi Horizon Long Terme, Allianz Multi Horizon 2012-2013...

Une gestion en fonds de fonds...

Allianz Multi Horizon 2012-2013 est un fonds de fonds (il investit directement dans d'autres OPCVM). Le FCP construit ainsi plusieurs niveaux de diversification à travers une répartition entre les différentes classes d'actifs : monétaire, obligataire et actions et au sein des classes d'actifs en segments d'actifs, géographiques, sectoriels, taille de capitalisation, style de gestion...

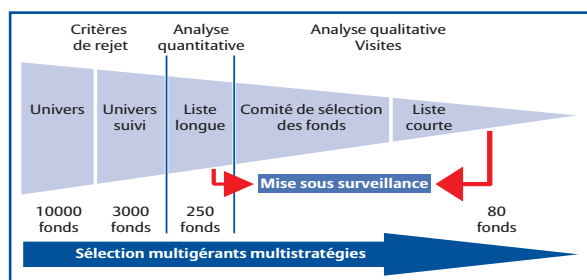
...enrichie par la multigestion.

De plus, Allianz Multi Horizon 2012-2013 fait appel aux meilleures expertises du marché, qu'elles soient internes ou externes au Groupe Allianz. La multigestion consiste à sélectionner des gestionnaires ayant chacun un domaine d'expertise spécifique, qui montrent leur capacité à générer une sur performance de manière récurrente. A travers une sélection d'OPCVM, Allianz Multi Horizon 2012-2013 bénéficie de l'accès à des styles ou des thèmes de gestion complémentaires et très différents.

La sélection des OPCVM externes au Groupe Allianz, se fonde essentiellement sur la régularité des résultats enregistrés dans le passé, sur la compétence de l'équi-

pe de gérants et sur la stabilité du processus de gestion suivi. Les meilleurs fonds sont ainsi sélectionnés en évaluant leur potentiel de performance et de stabilité.

Plus de 3000 OPCVM sont étudiés par l'équipe de multigestion d'Allianz Global Investors France à travers la combinaison d'analyses quantitatives (performance, volatilité, ratios de risque...) et qualitatives (style de gestion, approche, discipline d'achat/vente, processus de gestion...).



Un contrôle des risques rigoureux

Le contrôle des risques et la gestion veillent quotidiennement au respect des ratios réglementaires et des règles prudentielles imposées.

Atouts du FCP

- Un placement « *clef en main* » répondant à la préparation de la retraite ou la réalisation de projets.
- Une allocation d'actifs évolutive et optimisée pour un horizon 2012-2013.
- Un OPCVM géré activement qui permet de profiter du dynamisme des marchés d'actions en début d'investissement puis de sécuriser le capital à l'approche du terme.
- Un accès aux meilleures expertises du marché avec le recours à la multigestion.
- Une expertise en allocation reconnue d'Allianz Global Investors France et un processus structuré et efficace en multigestion.

Risques principaux du FCP

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants : risques de taux - Risques de crédit - Risque lié à la gestion discrétionnaire - Impact des produits dérivés - Risque de change - Risque lié au marché actions - Impact de l'inflation - Risque lié à l'investissement dans les petites capitalisations.

Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.

Forme juridique : FCP de droit français

Classification AMF : diversifié

Date d'agrément AMF : 19 octobre 2001

Code ISIN : FR0000979346

Durée de placement recommandée : jusqu'au 1^{er} janvier 2012

Frais de gestion maximum notice AMF : 1,26 % TTC l'an maximum de l'actif net

Frais de gestion variables : frais de gestion indirects (supportés par le porteur de parts au titre des OPCVM dans lesquels le fonds de fonds investit) : 1,40 % maximum de l'actif net.

Commission de souscription maximale : 3,00 % (dont part acquise au FCP : néant)

Commission de rachat maximale : néant

Conditions de souscription/rachat : les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour à 12h30. Les demandes de souscription et de rachat sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Chaque part peut être fractionnée en millièmes, dénommés fractions de part.

Valorisation : quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France

Valeur liquidative d'origine : 100 euros

Libellé de la devise : euro

Affectation des résultats : capitalisation

Dépositaire : Société Générale - 50, bd Haussmann, 75009 Paris

Adresse de la Société de Gestion :
Allianz Global Investors France - 20, rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09

Mise à jour le 31/03/2010

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège Social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur www.allianzgi.fr et auprès des entités qui commercialisent ce produit. Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Document non contractuel.